

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} octobre 2025

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 13 - présents : 13 - votants : 13 Convocation en date du : 26 septembre 2025 Affichée le : 26 septembre 2025	Le premier octobre deux Mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : Secrétaire de séance élu : BABEL Anne
---	---

N° 2025D607

EPICERIE MAISON CLM : GRATUITE DE LOYER

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 7 juillet 2025, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un bail commercial et d'un contrat de location-accession avec Maison CLM, prenant effet au 1^{er} septembre 2025.

En raison de retards administratifs, l'ouverture effective de l'Epicerie exploitée par Maison CLM n'a pu intervenir que le 1^{er} octobre 2025, soit un mois de décalage par rapport à la date initialement prévue.

À la suite d'une demande de la gérante, et afin de soutenir le lancement de cette activité dans des conditions économiques plus favorables, Monsieur le Maire propose d'accorder à Maison CLM la gratuité du loyer pour le mois de septembre 2025, sans préjudice pour les échéances ultérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix pour, 6 abstentions, et 1 contre,

DECIDE de faire bénéficier d'un mois de loyer gratuit, soit 500,00 € HT, 600,00 € TTC.

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de Séance
Anne BABEL



ROZIER EN DONZY, le 02/10/2025
Signé : le Maire, Didier BERNE

